

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

<u>En exercice</u> : 15	<u>Suffrages exprimés</u> : 13	<u>Pour</u> : 13 (10+ 3 proc)	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille quinze, le 30 septembre, à 20 heures 30 mn, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC.

Date de la convocation : 23 septembre 2015

Etaient présents : MM. les Conseillers Municipaux :

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	<u>Absente</u>	MOUTIER Chantal	<u>POUR</u>
BARTEAU Etienne	<u>Absent</u>	LEONARD Roger	<u>POUR</u>	PELLEVOISIN Joël	<u>Absent</u>
BAZINET Bernard	<u>POUR</u>	MALLE MANCHE Valérie	<u>POUR</u>	PEYRAZAT Pierre	<u>POUR</u>
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDY Yoann	<u>POUR</u>	PIALHOUS Laurent	<u>POUR</u>
GRASSET Marie- Madeleine	<u>POUR</u>	METIFEU Francis	<u>POUR</u>	ROUMAT Gérard	<u>POUR</u>

ABSENT(S) EXCUSE(S): Etienne BARTEAU (Procuration donnée à M. Pierre PEYRAZAT)  
Joël PELLEVOISIN (procuration donnée à M. Bernard BAZINET)  
Monique JULIEN (procuration donnée à M. Roger LEONARD)

ABSENTS: Monsieur Jean-Gérard ABBES  
Madame Patricia CHABOT-LALAY

SECRETARE DE SEANCE Laurent PIALHOUS

**2015-46 Renouvellement du contrat à durée déterminée (poste entretien locaux, remplacement cantine et garderie)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de l'agent en fonction sur l'emploi permanent d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet créé par délibération du 06 juin 2013 arrive à échéance le 30 septembre 2015 et qu'il convient de se prononcer sur son renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- o D'adopter la proposition de Monsieur le Maire et de renouveler le contrat de l'agent adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe occupant les fonctions d'entretien des bâtiments communaux et notamment la Maison des Services Publics, Le Foyer Rural, les toilettes publiques, et d'assurer le remplacement des agents techniques travaillant au sein de l'école, de la cantine et de la garderie.
- o Qu'en cas de remplacement ou de travail supplémentaire, l'agent pourra selon le cas percevoir des heures complémentaires ou supplémentaires.

Déposé à la Sous-Préfecture le :

Commune d'Augignac

Affichage le 06 octobre 2015

Page 1 sur 2

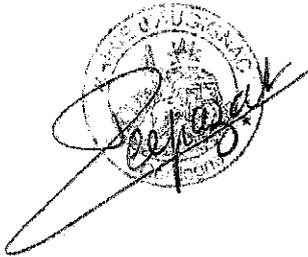
AR PREFECTURE

024-212400162-20150930-2015\_46-DE  
Reçu le 19/10/2015

o Que ce contrat sera renouvelé sur un temps de travail de 7,50/35 heures du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 31 décembre 2015, en vue de réunir les pièces nécessaires pour une proposition de stagiairisation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Le Maire certifie sous sa  
Responsabilité le caractère  
Exécutoire de cet acte.  
M. Pierre PEYRAZAT

Pour copie conforme en Mairie, le 06 octobre 2015  
Au registre sont les signatures  
Le Maire  
M. Pierre PEYRAZAT



Déposé à la Sous-Préfecture le :  
Commune d'Augnac  
Affichage le 06 octobre 2015  
Page 2 sur 2

AR PREFECTURE
024-212400182-20150930-2015_46-DE
Regu le 19/10/2015